

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans le bureau du président, situé au centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le lundi 3 juin 2019, à 9 h.

Sont présents dans le bureau du président : Paolo Galati, président; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Sont présents par téléconférence : Vicky Kalitziakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; et Stephanie Krenn, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim.

Absents : Guy Gagnon et Anne McMullon, commissaires; Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 9 h 05

0.0 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Ouverture de la séance

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur participation à la séance.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que l'ordre du jour contenu au document no SWLSB-2019/06/03-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-190603-CA-0200

Adopté à l'unanimité

3.0 Retrait des fonctions et pouvoirs du comité exécutif

La commissaire-parent Tara Anderson intègre la séance.

HEURE : 9 h 06

Retrait des fonctions et pouvoirs du comité exécutif

ATTENDU QUE, par le règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires délègue certaines fonctions et certains pouvoirs au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-190603-CA-0201

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retire les pouvoirs délégués au comité exécutif dans le but d'approuver d'urgence une résolution.

Adopté à l'unanimité

La commissaire Melissa Wall quitte la séance.

HEURE : 9 h 07

4.0 Engagement d'un entrepreneur – enlèvement de l'amiante – école primaire Souvenir

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que des travaux de rénovation au sous-sol de l'école primaire Souvenir sont en cours afin d'y aménager les nouvelles classes de maternelle 4 ans et de maternelle à l'année scolaire 2019-2020. Pour permettre la poursuite des travaux, il est nécessaire d'enlever l'amiante qui est présent. Alors que le coût de l'enlèvement de cet amiante est plus élevé que prévu, il devrait être couvert par le budget établi pour ce projet.

Le président mentionne qu'en raison de la nature urgente de ces travaux, il était nécessaire de prendre une décision avant la séance du comité exécutif du 26 juin 2019. Pour cette raison, les fonctions et pouvoirs du comité exécutif ont été retirés et ensuite réattribués, car le coût de ce projet de rénovation relève de leur compétence à l'intérieur de la délégation des fonctions et pouvoirs.

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé la mise en place, partout au Québec, du programme de maternelle 4 ans à compter de l'année scolaire 2019-2020 dans les écoles situées dans une unité de peuplement de rang décile 6, 7, 8, 9 ou 10 selon l'indice de milieu socioéconomique;

Enlèvement de l'amiante –
École primaire Souvenir

ATTENDU QUE l'école primaire Souvenir ouvrira des classes de maternelle 4 ans à l'année scolaire 2019-2020;

CC-190603-MR-0202

ATTENDU QU'il était nécessaire d'entreprendre des rénovations dans l'école afin d'accueillir les élèves de maternelle 4 ans;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation ont révélé la présence d'amiante et qu'il faut procéder à son enlèvement;

ATTENDU QUE, en raison de l'urgence de la situation, un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'enlèvement de l'amiante et que la soumission reçue en réponse à cet appel d'offres a été ouverte le 28 mai 2019;

ATTENDU QUE la commission scolaire n'a reçu qu'une soumission et que celle-ci est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'enlèvement de l'amiante dans l'école primaire Souvenir à l'entreprise Roland Grenier Construction au coût total de 87 750,00 \$, avant les taxes (100 890,56 \$, toutes taxes comprises, ou 93 793,12 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

5.0 Réattribution des fonctions et pouvoirs du comité exécutif

Réattribution des fonctions
et pouvoirs du comité
exécutif

CC-190603-CA-0203

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier rétablisse les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

6.0 Période de questions.

Aucune question n'est posée.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 9 h 12

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 juin 2019